

## Conseil d'administration

du 18/12/2002

### II-Questions budgétaires et financières

#### Exercice 2002 : Budget Général : décision modificative n°2

Il est proposé au Conseil d'Administration la décision modificative suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Recettes :

Inscription, pour un montant de 246 523.04 euros au chapitre 970 article 820 « excédent reporté »

- Dépenses :

Inscription pour un montant de 56 523.04 euros au chapitre 970 article 831 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Inscription pour un montant de 190 000 euros au chapitre 970 article 669 « dépenses imprévues »

Inscription pour un montant de 69 400 euros au chapitre 970 article 6792 « versement au budget annexe concession ».

Diminution pour un montant de 69 400 euros au chapitre 932.1 article 6409 « participations »

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Recettes :

Inscription pour un montant de 56 523.04 euros au chapitre 927 article 115 « excédent de fonctionnement capitalisé »

- Dépenses :

Inscription pour un montant de 56 523.04 euros au chapitre 9094 article 233 « réparations ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposée la décision modificative n°2 du budget général pour l'exercice 2002.

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

J. BRIEND